

70^e CONGRES NATIONAL8^e ASSISES

EXPOLIS

CONGRES UDITE

Bulletin
d'inscription
en page 18Strasbourg
octobre 2010

Pierre SCHNEIDER,
Président régional Alsace

16 ans après le congrès qui avait eu lieu en 1994, la Ville de STRASBOURG accueillera le 70^{ème} congrès national et les 8^{èmes} assises professionnelles du SNDGCT. Capitale européenne oblige, le congrès 2010 du Syndicat sera suivi du congrès de l'UDITE.

Depuis qu'elle s'est vue confier l'organisation de ces congrès-assises, la Région Alsace œuvre au sein du comité de pilotage depuis plusieurs mois afin que ce « double congrès » soit une réussite et que votre séjour en Alsace et à STRASBOURG soit le plus agréable possible. La réforme territoriale sera bien entendu à l'ordre du jour d'une des tables rondes et le comité de pilotage travaille pour vous proposer des thèmes d'ateliers bien choisis avec des intervenants de qualité.

Nous travaillons également à l'organisation d'un programme agréable pour les accompagnants et surtout à une soirée de gala originale et attrayante.

Nous vous attendons nombreux fin octobre au Palais des Congrès pour un rendez-vous de travail et de convivialité... aéroport, réseau TGV ou autoroute... Tous les chemins mènent à STRASBOURG.

Pierre SCHNEIDER ■



ATELIERS

▶▶ Mercredi 27 octobre

© STASBOURG ÉVÉNEMENTS



© DR



© DR

▶ **SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DOCUMENT UNIQUE : quelles contraintes pour le DGS ?**

- L'autorité territoriale initie et organise la démarche de prévention. C'est également elle qui est responsable en cas de manquement. Comment mettre en œuvre cette démarche, comment la contrôler,
- l'évaluer de façon à protéger à la fois le salarié et l'encadrement ?

▶ **GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : l'heure des choix**

- Loi votée et sensibilisation à son apogée : le rôle des villes en matière environnementale.
- Quels délais, quels budgets pour quels exemples ?

▶ **LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : une situation à valoriser**

- L'allongement de la durée de vie crée de nouveaux services et de nouveaux emplois.
- Quelles compétences pour quelles carrières publiques ?

▶ **L'ART DE LA GESTION DES RISQUES : évaluer et se prémunir pour assurer la continuité**

- La ville doit prévenir des risques de toute nature : sanitaire, météorologique, urbanistique, routier, industriel, etc. Mettre en place un processus décisionnel et former des agents dans un domaine souvent partagé avec des services de l'État.

▶ **LA CRISE : accélératrice de PPP ?**

- Le recours au financement privé et aux nouveaux contrats de partenariats : une illusion budgétaire ou une solution historique.

▶ **LE DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN : un modèle pour le droit français ?**

- Le droit alsacien mosellan présente de nombreuses solutions d'avenir pour le droit français dans des domaines très divers : collectivités territoriales, retraites, travail, etc. Une source d'inspiration pour une modernisation réelle du droit national.

▶▶ **Jeudi 28 octobre**▶ **L'HABITAT DE DEMAIN: comment intégrer l'écologie à l'urbanisme de la ville?**

- Les leviers du changement environnemental: transports, énergie, constructions, activités économiques. La ville est face à des choix stratégiques et devant des modèles encore lacunaires. Mais le citoyen n'attend pas et les emplois de demain sont à ce prix.

▶ **Stress au travail: les étapes d'une démarche de prévention**

- En début d'année, le gouvernement a établi un classement des entreprises selon les efforts fournis pour prévenir le stress au travail qui se manifeste avec de plus en plus d'acuité et de visibilité. Cette démarche pourrait-elle s'appliquer aux entités territoriales?
- Quelles sont les solutions pour lutter contre le stress au travail?

▶ **Maîtriser les dépenses de gestion pour optimiser le recours à l'endettement**

- La réforme des collectivités locales, le contexte de crise économique, empiètent fortement sur les capacités budgétaires publiques. Faut-il continuer à s'endetter?
- Y a-t-il des solutions pour économiser ou acheter mieux?
- A quelles évolutions technologiques majeures peut-on s'attendre dans le domaine de la voirie et des transports?
- Le développement du territoire s'appuie sur les voies de communication. Comment concilier aujourd'hui croissance, souci de l'environnement, coûts raisonnables pour une évolution harmonieuse et efficace du trafic?

▶ **LES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE: quelles réformes en Europe?**

- En France, la fonction publique territoriale compte 360 000 retraités pour 970 000 actifs.
- Confrontés au même type de difficultés démographiques, la plupart des grands pays européens ont engagé avant la France la réforme de leurs systèmes de retraites. Où en sont-ils?
- Ces réformes sont-elles applicables en France?

▶ **E-administration: la dématérialisation des processus au service de la ville et de ses citoyens**

- Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont l'occasion de simplifier et de resserrer les relations entre administration et usagers, et de moderniser le fonctionnement des collectivités.
- Où en sommes-nous réellement? Comment mettre en œuvre simplement ces outils?

TABLES RONDES



© STASBOURG ÉVÉNEMENTS

1. DGS, UN MÉTIER D'AVENIR?

- Dans un environnement juridique et financier en évolution constante, quel sera le profil du dirigeant territorial de demain?
- Au fil de l'évolution du rôle des élus et des structures, seront nous demain des DGS de territoires mutualisés?

2. LA RÉFORME TERRITORIALE : vers une administration plus efficiente ?

- Après des élections régionales où l'abstention a atteint un niveau record, on peut légitimement s'interroger sur la perception de nos concitoyens sur le rôle et les compétences exercés par nos collectivités territoriales?
- Est-ce que la réforme est en mesure de répondre à cet objectif ?



**70^{ème} CONGRÈS
NATIONAL**



**8^{ème} ASSISES PROFESSIONNELLES
DES DIRIGEANTS TERRITORIAUX**

Strasbourg

octobre 2010



Congrès National SNDGCT
du 27 au 29 octobre 2010



Congrès UDITE
du 29 au 30 octobre 2010

Au Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg

LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX, au cœur de la performance territoriale

Dispositions générales pour les participants

- L'inscription aux 8^{èmes} Assises Professionnelles et au 70^{ème} Congrès se fait prioritairement en ligne pour permettre un meilleur suivi des inscriptions et des prestations.
- Le paiement peut se faire en ligne sur le site du syndicat avec la plateforme sécurisée Service Public Plus de la Caisse d'Épargne qui assure la sécurité de la transaction avec une carte bancaire. Un justificatif de l'inscription et du paiement sont fournis automatiquement par courriel.
- En cas d'inscription en ligne avec paiement par chèque ou par un formulaire papier avec paiement par chèque, celle-ci ne sera définitive qu'à réception du paiement à adresser à Monsieur **Gilles RAYNARD, Trésorier National du SNDGCT - 21, Montée de la Hutte 49320 BLAISON-GOHIER - Tél: 02.41.57.11.13 - Fax: 02 41 45 17 56**
- Pour les inscrits aux 8^{èmes} Assises Professionnelles, le remboursement des frais d'inscription, d'hébergement et de transport peut être demandé à votre collectivité au titre de son budget formation. Il conviendra de faire établir un ordre de mission et de produire tous les justificatifs de paiement. La déclaration d'activité de formation du SNDGCT a été enregistrée à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Île-de-France sous le n° 11 75 386 25 75 délivrée le 10 mai 2004.
- Toutes les rubriques du présent bulletin doivent être remplies

1. INFORMATIONS PERSONNELLES :

Titre : : M. : Mme : Melle

Nom : **Prénom :**

Vous êtes : Directeur Général des Services Directeur Général Honoraire Directeur Général Adjoint
Directeur Général Adjoint Honoraire Autre cadre territorial

Etes-vous membre du SNDGCT? : OUI NON

Si OUI :

Êtes-vous actuellement membre du Conseil d'Administration National ? OUI NON

Etes-vous membre du Bureau National OUI NON

Nom complet et adresse de la Collectivité dans laquelle vous exercez ou avez exercé :

(Mairie, C.C. de....., nom d'EPCI, etc....)

Code postal : [][][][][] **Ville :**

Adresse postale (à laquelle les documents doivent être envoyés):

.....

E-mail : @

Tél. bureau : Tél personnel (éventuellement ou portable) : Télécopie :

2. ACCOMPAGNANT : Serez-vous accompagné(e)? OUI NON

Si OUI, par :

Titre: : M. : Mme : Melle

Nom : Prénom :

3. DROITS D'INSCRIPTION :

Ils comprennent la participation aux ateliers, aux tables rondes, au salon Expolis ainsi que les déjeuners des 27, 28 et 29 octobre 2010. **Pour la soirée de Gala du 28 octobre, il est demandé aux participants un engagement formel en cochant la case prévue dans le tableau ci-dessous.**

Pour les adhérents du SNDGCT, les droits d'inscription comprennent également la participation aux séances plénières et aux commissions du Congrès, l'excursion proposée aux congressistes retraités, les réceptions officielles prévues au programme.

Pour les accompagnants, ils incluent le programme touristique.

En cas de désistement **après le 15 septembre 2010**, il sera remboursé 100 € d'inscription pour les participants, 60 € pour les retraités et 70 € pour les accompagnants au titre des droits d'inscription. **Au-delà du 30 septembre 2010**, aucun remboursement ne sera effectué.

<input type="checkbox"/> Inscription au Congrès et aux Assises (adhérent): 150 €	<input type="checkbox"/> Accompagnant des adhérents : 160 €
<input type="checkbox"/> Confirme ma participation à la soirée de gala (inclus)	<input type="checkbox"/> Confirme ma participation à la soirée de gala (inclus)
<input type="checkbox"/> Retraité: 110 €	
<input type="checkbox"/> Confirme ma participation à la soirée de gala (inclus)	
<input type="checkbox"/> Inscription aux Assises (non adhérent) : 150 €	
<input type="checkbox"/> Souhaite participer à la soirée de gala + 70 €	
<input type="checkbox"/> Inscription au Congrès de l'UDITE: 120 €	<input type="checkbox"/> Accompagnant des adhérents : +40 €
Remboursement pour deux participants par l'Union Régionale	<input type="checkbox"/> Confirme ma participation à la soirée de gala (inclus)

4. INSCRIPTION AUX ATELIERS-CONFÉRENCES - Merci de bien vouloir cocher en fonction de votre choix

Ateliers du Mercredi 27 octobre 2010 :

Sécurité au travail et document unique: quelles contraintes pour le DGS?

Grenelle de l'Environnement: l'heure des choix

Le vieillissement de la population: une situation à valoriser

L'art de la gestion des risques: évaluer et se prémunir pour assurer la continuité

La crise: accélératrice de PPP?

Le droit local alsacien-mosellan: un modèle pour le droit français?

Ateliers du jeudi 28 octobre 2010 :

L'habitat de demain: comment intégrer l'écologie à l'urbanisme de la ville?

Stress au travail: les étapes d'une démarche de prévention

Maîtriser les dépenses de gestion pour optimiser le recours à l'endettement public.

A quelles évolutions technologiques majeures peut-on s'attendre dans le domaine de la voirie et des transports?

Les retraites de la fonction publique territoriale: quelles réformes en Europe?

E-administration: la dématérialisation des processus au service de la ville et de ses citoyens

5. HÉBERGEMENT :

Souhaitez-vous que l'on procède à votre réservation hôtelière? OUI NON

Pour bénéficier de ce dispositif, **il est impératif de s'inscrire avant le 25 août 2010**, passé cette date, nous ne pourrions plus intervenir.

Ne pas oublier de cocher la catégorie d'hôtel et le type de chambre et les nuitées souhaitées. CABCOM - chargée de la gestion des réservations hôtelières vous adressera dans les meilleurs délais les coordonnées de l'hôtel qui vous aura été réservé. L'affectation se fera selon les disponibilités.

Tarifs					
Catégories d'hôtel	Tarifs moyens en fonction du nombre de personnes (petit déjeuner, taxe de séjour inclus)	Single (1 pers)	Double (2 pers)	Twin (2 lits)	MONTANT RÉSERVATION À VERSER PAR CHAMBRE (frais de dossier inclus de 12€)
Hôtel 3***	(membres du C.A.N.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 €
Hôtel 3***	115 € à 155 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 €
Hôtel 2**	100 € à 115 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 €
Hôtel 2**	60 € à 100 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 €

Choix des nuitées		Si vous souhaitez rester une nuit supplémentaire, merci d'en faire la demande par mail : info@cabcom.fr							
<input type="checkbox"/>	Nuit du Mardi 26 au Mercredi 27/10	<input type="checkbox"/>	Nuit du Mercredi 27 au Jeudi 28/10	<input type="checkbox"/>	Nuit du Jeudi 28 au Vendredi 29/10	<input type="checkbox"/>	Nuit du Vendredi 29 au Samedi 30/10	<input type="checkbox"/>	Nuit du Samedi 30 au Dimanche 31/10

Règlement hôtellerie

Aucune réservation de chambre ne sera prise en compte SANS le versement du montant de la réservation.

Toute demande d'annulation, de renseignement ou de modification de date doit être faite par lettre, télécopie ou courriel auprès de **CABCOM, 13, avenue de l'Arc, 94100 Saint-Maur des Fossés - fax: 01.49.76.01.41 - info@cabcom.fr**

Seules les demandes d'annulation qui parviendront **avant le 31 août 2010** seront prises en considération (les frais de dossier seront conservés et facturés par CABCOM)

Le solde des frais d'hôtellerie devra être réglé dès réception de la facture émise par CABCOM. Tout règlement non reçu avant le 31 août 2010, entraînera l'annulation de votre réservation et le remboursement des arrhes uniquement.

Pour toute chambre confirmée à cette date et faisant l'objet d'une annulation ultérieure, l'intégralité des règlements reçus sera conservée.

6. SOMME TOTALE DUE :

Droits d'inscription: Adhérent actif	_____ , _____ €
Droits d'inscription: Adhérent retraité	_____ , _____ €
Droits d'inscription: Accompagnant	_____ , _____ €
Droits d'inscription: Non adhérent	_____ , _____ €
Droits d'inscription: UDITE	_____ , _____ €
Droits d'inscription: Accompagnant UDITE	_____ , _____ €
Réservation hôtelière	_____ , _____ €
Total de la somme due	_____ , _____ €

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription, de réservation et d'annulation.

7. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION ET DE LA RÉSERVATION HÔTELIÈRE :

Par chèque bancaire à l'ordre du SNDGCT, à transmettre à l'adresse de **Monsieur Gilles RAYNARD - Trésorier National 21, montée de la Hutte - 49320 BLAISON-GOHIER**

Par carte bancaire sécurisée: **www.sndg.info** (rubrique Congrès)

Les membres du Comité National de Pilotage des Assises-Congrès vous souhaitent un bon séjour à STRASBOURG et espèrent que le déroulement de cette manifestation professionnelle correspondra à vos attentes.

Dominique LEGRAND ■
Le Vice-Président National